## DANS LE CADRE DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME 2003

# «La guerre en Irak sonnera-t-elle le glas de l'ONU ?»

Article de presse paru dans le journal Le Courrier - 11 avril 2003 par Malik Özden (Représentant du CETIM auprès de l'ONU)

Le 19 mars, les Etats-Unis et quelques autres pays déclenchaient leur guerre d'occupation de l'Irak. Depuis des mois, l'encre coule à flot pour en livrer les motifs, déclarés ou non, vrais ou faux: désarmement de l'Irak, instauration de la démocratie, mainmise sur le pétrole, démonstration de force des Etats-Unis pour asseoir leur hégémonie... Mais peu de médias s'interrogent sérieusement sur les conséquences, réelles et prévisibles, de cette guerre, sur les relations internationales et sur le sort de l'ONU.

L'enjeu est de taille. L'intervention militaire unilatérale étasunienne mine les fondements mêmes de l'ONU, à savoir, préserver et restaurer la paix en cas de conflit. Or, après plusieurs mois de gesticulations, l'heure semble pourtant à la «réconciliation» en son sein. Si les citoyens et les citoyennes n'exercent pas une très forte pression sur leur propre gouvernement - qu'il siège ou non au Conseil de sécurité (CS) - les références toutes verbales au «droit international» risquent fort de céder le pas à la «realpolitik», avec pour seule boussole l'accaparement d'une part du gâteau de la mondialisation, aussi infime soit-elle. Sous le couvert de l'urgence, la récente décision du CS de relancer le programme «pétrole contre nourriture» semble en tracer le chemin, même si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne y sont désignés sous le terme de «puissances occupantes».

Peut-on laisser ainsi tourner la page? Ne pas condamner l'agresseur, ne pas le sommer de cesser cette guerre, de se retirer et de payer réparation, c'est accepter la loi du plus fort et courir à la marginalisation de l'ONU, la réduisant à un rôle au mieux humanitaire, au pire de service aprèsvente!

# LA COMMISSION REFUSE LE DÉBAT

Le 24 mars, donnant suite à la requête de plus de quarante ONG, neuf Etats<sup>1</sup> ont saisi la Commission des droits de l'homme (CDH) «pour la tenue d'un débat spécial sur les conséquences de la guerre sur le peuple irakien et la situation humanitaire dans ce pays et pour réaffirmer l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève entre les belligérants».

Après une première tentative d'obstruction du groupe occidental - l'Allemagne exigeant au préalable un avis juridique - la CDH s'est prononcée sur son principe le 27 mars. D'emblée, les pays du groupe occidental sont montés au front pour le refuser: «La CDH ne peut et ne doit pas en débattre, le CS en étant saisi», dirent-ils. «En traiter risquerait de politiser les débats en son sein»; «la situation des droits de l'homme en Irak fait déjà l'objet d'un rapport (rédigé avant l'intervention!, ndla) traité au point 9 de l'ordre du jour...»

Refuser ce débat au sein de la Commission ne visait en réalité qu'une chose: qu'il ne soit pas du tout traité à l'ONU. Chacun savait effet que le CS, divisé, était de fait bloqué sur la question et qu'aucun autre de ses organes n'en est saisi.

Finalement, au nom du groupe occidental, l'Allemagne exigea un vote: 25 pays votèrent contre sa tenue<sup>2</sup>, 18 pour<sup>3</sup>, sept s'abstinrent<sup>4</sup> et trois se portèrent absents lors du scrutin<sup>5</sup>.

Il est intéressant d'analyser ce vote dans le détail. Sa composition montre la volte-face de plusieurs Etats, le décalage entre les discours et les intentions réelles, le fossé entre la volonté des peuples et celle des dirigeants. Alors que les concitoyens de la plupart des pays européens sont à 70%, 80%, voire 90% contre cette guerre, leurs représentants au sein de la Commission des droits de l'homme refusent de discuter de ses conséquences humanitaires.

Le Sénégal, qui faisait partie des Etats signataires de l'appel, a «curieusement» renié sa signature et s'est abstenu. La République démocratique du Congo lui a emboîté le pas. Le vote fut aussi l'occasion du premier «dommage collatéral diplomatique» de la guerre. Suivant sa conscience, l'ambassadeur de Chili, M. Juan Enrique Vega, s'était abstenu, alors que son gouvernement avait décidé de voter contre. Il fut illico contraint à la démission.

On peut imaginer toutes les pressions exercées par les Etats-Unis sur différents pays afin d'arracher ce refus, grâce aux abstentions et aux absences. Mais on a du mal à comprendre la position des pays de l'Union européenne, en particulier de l'Allemagne, de la Belgique et de la France. Cette dernière n'avait-elle pas auparavant menacé d'user de son droit de veto au CS pour s'opposer à la guerre?

## LE COURAGE DE JEAN ZIEGLER

Dans ce contexte, on peut qualifier d'héroïque la position du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, M. Jean Ziegler. Lors de la présentation de son rapport, celui-ci a évoqué avec force la crise humanitaire provoquée par la guerre, malgré les tentatives de censure des Etats-Unis. Il dénonça, notamment, la destruction des stations de pompage dans le sud de l'Irak, le blocage sélectif aux portes du Koweït d'ONG prêtes à intervenir, la distribution d'aide humanitaire par des militaires, le tout en contravention des Conventions de Genève et de leurs Protocoles. Il est à craindre que «l'audace» du rapporteur spécial n'attire les foudres des Etats-Unis qui pourraient s'opposer au renouvellement de son mandat.

L'ONU est peut-être confrontée à la plus grave crise de son histoire, car les enjeux du conflit irakien dépassent largement les frontières de ce pays. La disparition de l'ONU ne profiterait qu'aux Etats-Unis, laissant le champ libre à leur volonté unilatérale et à leurs «guerres préventives». A ce jeu-là, l'avenir de l'humanité est en danger et personne, ni aucun Etat, n'est à l'abri. Il est nécessaire de défendre l'ONU, c'est-à-dire de défendre la primauté du droit dans les relations internationales sur la loi du plus fort.

C'est pourquoi il est vital que les Etats membres de l'ONU se ressaisissent et refusent la politique du fait accompli, qu'ils refusent que l'on court-circuite ou que l'on instrumentalise l'ONU. Dans le cas contraire, ils ouvriront la voie à la loi de la jungle.

#### NOTES

<sup>1</sup> Algérie, Burkina Faso, Russie, Liban, Malaisie, Congo RDC, Soudan, Syrie et Zimbabwe.

Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) Rue Amat 6 1202 Genève Suisse

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Allemagne, Angleterre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, USA, France, Guatemala, Irlande, Japon, Mexique, Paraguay, Pérou, Pologne, Suède, Thaïlande, Ouganda et Uruguay.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahrain, Brésil, Burkina Faso, Chine, Cuba, Russie, Kenya, Liban, Malaisie, Pakistan, Soudan, Syrie, Venezuela, Vietnam et Zimbabwe.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Chili, Gabon, Inde, Congo RDC, Sénégal, Sri Lanka et Togo.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Sierra Leone, Swaziland et Ukraine.

www.cetim.ch